

4. Consistance du local (à compléter)

Répartissez la surface totale du local en trois parties selon son utilisation

Répartition de la surface totale		Surfaces (arrondies au m ² inférieur)
P1	Surface des parties principales du local Il s'agit des surfaces essentielles à l'exercice de l'activité	<input type="text"/> m ²
P2	Surface des parties secondaires couvertes Il s'agit des surfaces moins importantes pour l'exercice de l'activité	<input type="text"/> m ²
P3	Surface des parties secondaires non couvertes Il s'agit essentiellement de dépôts, lieux de stockage ou de stationnement à ciel ouvert	<input type="text"/> m ²

5. Cas particulier des locaux dont une partie seulement est louée (à compléter le cas échéant)

Si votre local est partiellement loué, répartissez cette surface louée en trois parties selon son utilisation.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

Surface des parties principales louées	Surface des parties secondaires couvertes louées	Surface des parties secondaires non couvertes louées
P4 <input type="text"/> m ²	P5 <input type="text"/> m ²	P6 <input type="text"/> m ²

6. Signature (à compléter)

Attention : n'envoyez aucun autre document avec cette déclaration dans l'enveloppe fournie

• Votre n° de téléphone : - - - - -

• Votre adresse électronique : @

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

- ◆ par courriel :
- ◆ par téléphone au :
- ◆ sur place :

Le / / 2011
Signature (indiquez le nom, la qualité et l'adresse du signataire si ce n'est pas le propriétaire)

Observations éventuelles :

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr ou dans votre centre des Finances Publiques. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès de votre centre des Finances Publiques.



N° 14248*01

DECLARATION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL
(article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010)

Envoyez la déclaration remplie et signée au moyen de l'enveloppe fournie, à l'adresse ci-contre :



Date limite de dépôt de la déclaration : **14 MARS 2011**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
Vous pouvez contacter le service dont les coordonnées figurent page 4

Identifiant du local

1. Adresse du local

N° Département Voie Commune

Commune - Préfixe - Section - Numéro de plan

Spécimen

Si vous n'êtes plus propriétaire ou si le local n'est plus à usage professionnel ou commercial cochez la case ci-contre
 Dans tous les cas, renvoyez cette déclaration au service destinataire au moyen de l'enveloppe fournie

2. Occupation du local (à compléter)

2.1. Nature de l'occupation

Au 1^{er} janvier 2011, le local était (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

occupé par son propriétaire occupé à titre gratuit loué en partie vacant vacant

2.2. Activité principale exercée

Précisez l'activité principale exercée dans le local (EN LETTRES MAJUSCULES) et le code NACE¹

Activité principale exercée Code NACE¹

2.3. Loyer annuel

Si le local est loué, précisez le montant annuel² du loyer de 2011 (ne pas mettre les centimes)

€

¹ Le code NACE correspond aux 4 caractères numériques du code APE. Ce code figure dans les statuts de l'entreprise exploitante sous la rubrique « activité principale exercée » (APE).

² Il s'agit du loyer annuel correspondant au local nu (hors équipements éventuels), hors charges et hors taxes. En cas de pluralité d'occupants dans un même local, indiquez le montant total des loyers des différents occupants. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice.

2.4. Occupant(s)

Précisez le nom ou la dénomination du ou des occupants actuels (EN LETTRES MAJUSCULES) et leur numéro SIREN³

Nom ou dénomination du ou des occupants	Numéro SIREN ³

³ Le numéro SIREN est l'identifiant de neuf chiffres attribué par l'INSEE aux entreprises lors de leur immatriculation au registre du commerce (pour les exploitations commerciales) ou au répertoire des métiers (pour les exploitations artisanales).

3. Catégorie du local (à compléter)

ATTENTION : COCHEZ UNE SEULE CASE (à l'aide d'une croix ☒) correspondant à l'activité principale exercée dans le local

Exemple : vous êtes propriétaire d'un magasin sur rue disposant d'un parking réservé à la clientèle => cochez uniquement la case MAG 1

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice

- 3.1 - MAGASINS ET LIEUX DE VENDE

- Boutiques et magasins sur rue (commerces, restaurants, cafés, agences bancaires ...) MAG 1
- Commerces sans accès direct sur la rue MAG 2
- Magasins appartenant à un ensemble commercial MAG 3
- Magasins de grande surface (surface principale comprise entre 400 et 2 500 m²) MAG 4
- Magasins de très grande surface (surface principale supérieure ou égale à 2 500 m²) MAG 5
- Stations-service, stations de lavage et assimilables MAG 6
- Marchés MAG 7

- 3.2 - BUREAUX ET LOCAUX DIVERS

- Locaux à usage de bureaux situés dans un immeuble de conception ancienne BUR 1
- Locaux à usage de bureaux situés dans un immeuble de conception récente BUR 2
- Locaux assimilables à des bureaux mais présentant des aménagements spécifiques BUR 3

- 3.3 - LIEUX DE DEPOT OU DE STOCKAGE ET PARCS DE STATIONNEMENT

- Lieux de dépôt à ciel ouvert et terrains à usage commercial ou industriel DEP 1
- Lieux de dépôt couverts DEP 2
- Parcs de stationnement à ciel ouvert DEP 3
- Parcs de stationnement couverts DEP 4
- Installations spécifiques de stockage DEP 5

- 3.4 - ATELIERS ET AUTRES LOCAUX

- Ateliers artisanaux ATE 1
- Locaux utilisés pour une activité de transformation, de manutention ou de maintenance ATE 2
- Chenils, viviers et autres locaux assimilables ATE 3

- 3.5 - HOTELS ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Hôtels « confort » (4 étoiles et plus, ou confort identique) HOT 1
- Hôtels « supérieur » (2 ou 3 étoiles, ou confort identique) HOT 2
- Hôtels « standard » (1 étoile, ou confort identique) HOT 3
- Foyers d'hébergement, centres d'accueil, auberges de jeunesse HOT 4
- Hôtels clubs, villages de vacances et résidences hôtelières HOT 5

- 3.6 - ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES, DE SPORTS ET DE LOISIRS

- Salles de spectacles et locaux assimilables SPE 1
- Etablissements ou terrains réservés à la pratique d'un sport ou à usage de spectacles sportifs SPE 2
- Salles de loisirs diverses SPE 3
- Terrains de camping confortables (3 étoiles et plus) SPE 4
- Terrains de camping ordinaires (1 ou 2 étoiles) SPE 5
- Etablissements de détente et de bien-être SPE 6
- Centres de loisirs, centres de colonies de vacances, maisons de jeunes SPE 7

- 3.7 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LOCAUX ASSIMILABLES

- Ecoles et institutions privées exploitées dans un but non lucratif ENS 1
- Etablissements d'enseignement à but lucratif ENS 2

- 3.8 - CLINIQUES ET ETABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

- Cliniques et établissements hospitaliers CLI 1
- Centres médicaux sociaux, centres de soins, crèches, halte-garderies CLI 2
- Maisons de repos, maisons de retraite (médicalisées ou non) CLI 3
- Centres de rééducation, de thalassothérapie, établissements thermaux CLI 4

- 3.9 - ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS N'ETANT PAS EVALUES SELON LA METHODE COMPTABLE

- Etablissements industriels nécessitant un outillage important autres que les carrières et assimilés IND 1
- Carrières et établissements assimilables IND 2

- 3.10 - AUTRES ETABLISSEMENTS

- Locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire EXC 1